

## Faire une demande de prestation : étude de cas

Les prestations et les crédits ont une incidence directe dans la vie des clients avec lesquels nous travaillons, car ils permettent d'augmenter le revenu de ces derniers de manière considérable ou sont le seul moyen pour eux de joindre les deux bouts. Nous utiliserons des personnages pour nous aider à réfléchir aux prestations et aux crédits que nous pourrions suggérer à nos clients d'explorer et de demander. Nous devons aussi tenir compte des difficultés qu'un client pourrait rencontrer et songer aux mesures de soutien que le travailleur social pourrait prendre pour l'aider.

### Exemple de client : Ben

Canadien de naissance, Ben a 35 ans et vit de l'aide sociale. Il est père monoparental d'un garçon de huit ans.

- Il reçoit 1 300 \$ par mois au titre du programme Ontario au travail (un programme d'aide sociale en Ontario), et de ce montant, 950 \$ servent à payer son loyer.
- Nous ne savons pas s'il verse une pension alimentaire pour enfants.
- Son fils a récemment reçu un diagnostic de trouble d'apprentissage.
- Ben produit ses déclarations de revenus à temps.

Ben souhaite augmenter son revenu ou trouver un emploi.

### Prochaines étapes

Quelles prestations et quels crédits Ben pourrait-il demander? En plus des prestations et des crédits offerts par le gouvernement fédéral, quels programmes et prestations sont offerts à l'échelle provinciale, municipale ou régionale dans votre secteur?

---

---

---

### Difficultés possibles

Quelles difficultés Ben pourrait-il rencontrer?

---

---

---

### Autres conseils et ressources

Quels conseils ou quelles ressources le travailleur social pourrait-il fournir?

---

---

---

Vous trouverez ci-dessous un exemple des prochaines étapes possibles pour cette étude de cas en fonction des prestations et des crédits pertinents offerts par le gouvernement du Canada et celui de l'Ontario. Nous vous encourageons à parler aux clients des prestations et des programmes provinciaux, municipaux et régionaux offerts dans votre secteur qui pourraient les aider. Il ne faut pas oublier que la situation de chaque personne est différente et qu'il n'existe pas qu'une seule bonne façon de procéder. Examinez différentes possibilités pour chaque client et tenez compte des difficultés et des désirs de ce dernier.

## Exemple de client : Ben

### Prochaines étapes

1. Comme Ben est à jour dans ses déclarations de revenus, veiller à ce qu'il ait accès au **crédit pour la TPS/TVH**, à la prestation Trillium de l'Ontario (PTO) et à l'**Allocation canadienne pour enfants (ACE)**.
2. Faire une demande d'ACE partagée si la garde de l'enfant est partagée.
3. Faire une demande de **crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH)** pour le fils de Ben. Cela permettra à Ben d'avoir accès à la **Prestation pour enfants handicapés (PEH)** et à un **régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)**. Le REEI peut permettre d'obtenir le **Bon canadien pour l'épargne-invalidité (BCEI)** et la **Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité (SCEI)**.
4. Faire une demande d'Aide à l'égard d'enfants qui ont un handicap grave (AEHG) par l'entremise du programme Ontario au travail.
5. Faire une demande de REEI, de BCEI et de SCEI.
6. Faire une demande de subvention pour les frais de garde si l'enfant est inscrit dans un programme de garde d'enfants ou de loisirs admissible.

\* Il est recommandé de réaliser les étapes 3 et 4 en même temps, car les deux nécessitent qu'un professionnel de la santé procède à une évaluation et fournisse des documents.

### Difficultés possibles

- Le processus de demande pour le CIPH peut prendre de deux à trois mois, voire plus, selon la qualité des renseignements fournis par le professionnel de la santé.
- L'évaluation des besoins d'apprentissage de l'enfant est réalisée par le conseil scolaire et peut prendre du temps.
- Il peut y avoir des coûts associés aux évaluations médicales.

### Autres conseils et ressources

- Les renseignements sur le handicap de l'enfant doivent être fournis par l'école et par un médecin qui connaît très bien le diagnostic. Dans la demande de CIPH, faites preuve de franchise quant aux besoins et aux difficultés de l'enfant.
- La date de début du handicap est le moment auquel le handicap a commencé. Elle peut se situer avant la date à laquelle l'enfant a commencé l'école.

- Incluez dans la demande les approbations et les diagnostics relatifs à d'autres programmes de soutien aux personnes handicapées (p. ex., une approbation de prestations d'aide au revenu pour personnes handicapées), et conservez une copie complète de la demande et de tous les documents fournis à des fins de référence.
- Une fois les demandes de CIPH et de PEH approuvées, l'Agence du revenu du Canada (ARC) calculera automatiquement le montant des versements pour l'année en cours et les deux années précédentes. Ben peut envoyer une demande par écrit à un centre fiscal pour obtenir des paiements supplémentaires auxquels son fils était admissible avant les deux années précédentes, car le CIPH et la PEH sont rétroactifs sur une période de dix ans.
- Si la demande de CIPH est refusée, la [décision peut être portée en appel](#).

*Nous tenons à remercier l'organisme West Neighbourhood House, situé à Toronto, en Ontario, pour son soutien à la rédaction du contenu de cette ressource.*